



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-99494>

Département(s) de publication : 06

Annonce n° 25-99494

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-78879

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Régie Eau d'Azur (06)

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 80263060800080

**Ville :** Nice Cedex 3

**Code postal :** 06203

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 06

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Construction des nouvelles stations d'épuration des eaux usées des communes d'Utelle Villette, Clans Boulangerie, Saint-Dalmas-le-Selvage et Rimplas dans les vallées de la Tinée et de la Vésubie.

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45232420

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** Les travaux objet du présent marché visent à installer une station d'épuration pour chaque village afin de respecter les exigences environnementales et réglementaires pour un traitement pérenne de l'effluent. Les prestations nécessaires à l'opération sont les suivantes : - Les études d'exécution nécessaires à la réalisation des prestations du marché répondant aux prescriptions techniques établies dans le cahier de charge (notes de calcul, plans d'exécution, fiches techniques, ...), -La mise en place et le repliement du chantier, -Les terrassements, -L'installations des ouvrages épuratoires et équipements nécessaires au bon fonctionnement de la filière, y compris les travaux d'électricité et automatisme, -L'installation, raccordements et déconnexions des canalisations, -Les aménagements (murs, local technique, clôture, portail, protection du talus,...) -La mise en route de la station d'épuration -Les essais de garantie

**Critères d'attribution :** Se référer au Règlement de la Consultation

### Section 4 - Informations rectificatives

- Une visite facultative pourra être organisée sur demande dans le cadre de cette consultation. Autrement dit, la participation à une visite ne constitue pas un préalable obligatoire à la remise d'une offre. Une demande d'inscription préalable est obligatoire à l'adresse marchespublics@eaudazur.com au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/09/2025**